



Arrêté

La rectrice de l'académie de Dijon,
Le préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté,
Le préfet de la Côte d'or

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 8 février 2010 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 9 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,
- VU** l'arrêté du 7 avril 2021 fixant, au titre de l'année 2021, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours commun pour le recrutement dans le deuxième garde de divers corps de fonctionnaire de catégorie C ;
- VU** l'arrêté du 29 mai 2020 portant adaptation des épreuves de certains concours ouverts au titre de l'année 2020 pour le recrutement dans le deuxième grade des corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 09 avril 2021 fixant la composition du jury chargé de juger les épreuves du concours externe d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ;
- VU** la liste établie par le jury, par ordre de mérite, des candidats inscrits sur la liste d'admission en date du 28 mai 2021.

ARRÊTENT

Article 1^{er} : sont inscrits sur la liste d'admission du concours externe au titre de la session 2021, à l'emploi d'adjoint administratif, afin de pourvoir les postes offerts au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et au sein du ministère de la justice, sous réserve de remplir les conditions fixées par l'article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les candidats dont les noms suivent par ordre de mérite :

1. CHANSON SEIGNEZ Marianne Marie Jeanne
2. SAINJON DOUINE Céline
3. KLEIN Arthur
4. PERREUR TARDY-PERREUR Claire
5. BAVOIL Axel Clément Wilfried
6. GAILLARD FLAIVE Pascale Simone
7. BLANCHARD Jérémy
8. GROS Raphaël Marie Jacques Michel
9. GARCIA Marion
10. EL BRAHIMI Samira
11. TAMAIN Myrtille Marie
12. MEHL HINO Céline
13. VOILQUÉ Mélina
14. DEFOIS Marie Claire
15. SARAZIN Laure Dany

Article 2 : sont inscrits sur la liste complémentaire du concours externe au titre de la session 2021, à l'emploi d'adjoint administratif, afin de pourvoir les postes offerts au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et au sein du ministère de la justice, sous réserve de remplir les conditions fixées par l'article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les candidats dont les noms suivent par ordre de mérite :

1. JACQUELIN Alexandre Antony Luc
2. CHANVIN SIEZENIS Valérie
3. LECLERE Nicolas
4. HUOT Cindy
5. CAMPELLO ROBIN Joy Ingrid
6. LEBOISSETIER Stacy
7. AMRHAR Fouad
8. BOURCY Christine
9. MORIN Pauline
10. BENZAZON Samuel

Fait à Dijon, le 16 juin 2021

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon


Sandrine BENYAHIA